

Hier, une délégation de l'**UFAP UNSa Justice** était reçue en réunion bilatérale relative à la filière des Moniteurs De Sport. La DAP était représentée par Madame HAZET, la Cheffe du service des métiers et ses collaborateurs et la sous-direction des ressources humaines et des relations sociales.

L'**UFAP UNSa Justice** a sollicité cette audience car, depuis que notre organisation avait obtenu en 2014 la possibilité pour les Moniteurs de Sport d'être promu au grade supérieur sans mobilité, aucune nouvelle avancée n'a été réalisée. Bien que l'arrêté des spécialistes ait fait l'objet de modifications majeures pour les Formateurs, les ERIS, la Cyno, la quatrième filière de spécialistes de la DAP a dû regarder passer le train du quai de la gare sans jamais pouvoir monter à bord !

L'état des effectifs qui nous a été transmis en dit long sur la crise de vocation qui frappe la filière avec 116 postes vacants, soit 1/3 de l'effectif global ! Et ce n'est pas la dernière sélection professionnelle qui viendra inverser cette tendance avec seulement 13 agents recrutés...

Les pratiques de certains membres de jury à l'encontre des agents MDS lors des oraux des concours de premiers surveillants n'arrangent rien à tout cela !

## **La filière n'attire plus, pire elle fait fuir !**

Pour l'**UFAP UNSa Justice**, il est donc indispensable de redonner de l'attractivité au métier de MDS, des perspectives de carrière et la reconnaissance de leur métier.

L'**UFAP UNSa Justice** a donc proposé à la DAP de profiter de la prochaine modification de l'arrêté des spécialistes à venir pour élaborer un projet ambitieux pour des professionnels investis dans leurs missions.

L'**UFAP UNSa Justice** a d'ores et déjà demandé une nouvelle structuration de la filière à l'image de celle des formateurs. Cette nouvelle organisation intégrerait la création d'un service interrégional dédié, des pôles de proximité pour soutenir et appuyer les Responsables et les MDS en établissements (Coordinateurs Sportifs Régionaux, Responsable des Sports en pôle, MDS...). Ce projet permettrait de doter la filière d'une chaîne hiérarchique maîtrisant parfaitement les besoins de ces agents pour remplir les objectifs liés à leurs missions de prise en charge de la population pénale qui leur sont aussi confiées.

Cette nouvelle organisation devra bien évidemment aussi s'accompagner de la construction d'une doctrine d'emploi.

L'**UFAP UNSa Justice** a également demandé que les MDS ayant 3 ans d'ancienneté dans la fonction puissent obtenir le Brevet Professionnel de la Jeunesse Education Populaire et du Sport Activités Physiques pour Tous (BPJEPS APT) avec une VAE prise en charge financièrement par l'AP. L'Administration s'orienterait vers un Certificat de Qualification Professionnelle intégré dans la formation initiale, projet à notre sens minimaliste car ne s'adressant qu'aux futurs lauréats et laissant donc les actuels titulaires sur la touche !

## **La reconnaissance de l'expérience des MDS passe aussi par-là !**

Concernant la **dotation vestimentaire**, l'**UFAP UNSa Justice** a rappelé que les survêtements donnés aujourd'hui au MDS sont loin de faire l'unanimité. De l'aveu même de certains collègues, le confort n'y est pas au-delà de ressembler à des pyjamas mal taillés ! L'**UFAP UNSa Justice** a donc demandé l'inscription à l'ordre du jour de la prochaine commission habillement d'un point sur la dotation des MDS. L'**UFAP UNSa Justice** est également revenue sur la note de dépense d'habillement (chaussures de sport) afin de demander la diffusion rapide de cette dernière et la hausse de la somme allouée pour faire face à l'impact de l'inflation. Pour cette année, pas de changement, seule maigre consolation, sa diffusion devrait être faite rapidement.

### **A croire que l'inflation ne concerne que les Sénateurs et Députés !**

L'**UFAP UNSa Justice** a rappelé les engagements pris par le précédent et l'actuel DAP sur le complément forfaitaire de l'ICP annuel accordé aux MDS. La prime doublée de 600 € aurait dû être payée fin 2023 .... Elle sera, dicit la SDRHRS, prochainement versée. Pour 2024, le montant devrait être porté à 900€, puis à 1200€ en 2025. L'**UFAP UNSa Justice** qui n'a eu de cesse d'interpeller le DAP sur ce sujet, se satisfait de la réponse apportée par la DAP mais restera vigilante sur la mise en œuvre de son paiement.

Pour finir, l'**UFAP UNSa Justice** a rappelé que les Moniteurs de Sport étaient des personnels de surveillance qui travaillent sous le régime de Poste Fixe Dit Administratif. A ce titre, lorsqu'ils effectuent des heures supplémentaires, ils bénéficient du protocole d'accord de mai 2009 qui leur permet de choisir entre le paiement ou la récupération de ces heures. Il en va de même, lorsqu'ils travaillent le dimanche ou un jour férié dans le cadre de leurs missions, le montant forfaitaire prévu doit leur être payé.

**L'UFAP UNSa Justice portera donc ce projet ambitieux afin de construire et pérenniser la filière des Moniteurs de Sport de demain qui participe au quotidien à l'équilibre de nos détentions. N'en doutons pas, chaque personnel, peu importe sa mission participe au bon fonctionnement de l'institution, les Moniteurs De Sport aussi !**

La délégation **UFAP UNSa Justice**

**Emmanuel. CHAMBAUD**

**Lucciano DUCCESCHI**

**Alexandre CABY**

**Mickael ESCOLANO**

**Olivier LECLERQ**